



Prime fin d'année supprimée, a-t-il le droit?

Par **MISSDUSUD**, le **03/01/2012 à 10:02**

Bonjour,
Je travaille dans une entreprise depuis plus de cinq ans, nous avons toujours eu une prime de fin d'année d'environ 600 € net, cette année pas de prime!!!
cette prime c'est pas notifiée dans mon contrat mais sur mes bulletins c'est écrit prime fin d'année et non pas prime exceptionnelle ou facultative.
Mon patron a-t-il le droit de nous la supprimer d'un coup?
Que puis-je faire?
Merci d'avance :)

Par **ZACARIAS**, le **25/02/2012 à 20:42**

normalement, une prime de fin d'année qu'elle soit exceptionnelle ou pas, doit être versée si vous l'avez eue pendant plus de 2 ans, je crois, toujours à la même période et à tous le personnel, c'est ce que m'a répondu l'inspection du travail, dans mon cas similaire, renseignez-vous à l'inspection du travail
salutations

Par **Ales**, le **25/02/2012 à 23:01**

Bonjour,
Regardez dans quel cas vous vous trouvez
:
<http://www.juritravail.com/Actualite/primes-avantage/Id/414>

Par **dyconeil**, le **19/11/2012 à 15:39**

mes patron ont vendu leur boulangerie j ai ete reprise avec mon ancienneter ils me versais une prime de fin d annees est ce que les nouveau doivent aussi me la verse?

Par **Ales**, le **19/11/2012** à **15:51**

Monsieur dyconeil, cette prime de fin d'année est-elle prévue par votre contrat de travail ou par une convention collective ? Ou alors est-ce un usage de la part de votre ancien employeur ?